



Licence Sciences pour l'ingénieur

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences pour l'ingénieur. 2011, Université de Poitiers.
hceres-02027065

HAL Id: hceres-02027065

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027065>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : POITIERS

Établissement : Université de Poitiers

Demande n° S3LI120000885

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Sciences pour l'ingénieur

Présentation de la mention

La mention Sciences pour l'ingénieur (SPI) de la licence Sciences, technologies, santé de l'Université de Poitiers regroupe l'ensemble des parcours de l'établissement liés aux sciences pour l'ingénieur. Elle comporte cinq parcours distincts : Ingénierie de l'innovation et des systèmes complexes, Electronique et signal, Ingénierie pour le multimédia embarqué, Energies, et Sciences du danger. Elle propose une formation scientifique et technique dans des domaines variés dépendants du parcours choisi : informatique industrielle, automatique, robotique, génie des procédés, électronique, génie électrique, télécommunications, réseaux, informatique, énergies et transferts, mécanique, matériaux, environnement, sécurité, qualité...

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	188
Nombre d'inscrits en L2	31
Nombre d'inscrits en L3	73
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	90 %
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	68 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	82 %
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention SPI offre une spécialisation progressive de la première à la troisième année de licence, le choix du parcours s'effectuant essentiellement à l'entrée en troisième année. Les enseignements de première année sont entièrement mutualisés avec d'autres mentions du domaine. La mention SPI prévoit toutefois un volume horaire renforcé (450 h par semestre), mais la répartition de ces heures étant difficile à apprécier dans le détail, il n'est pas possible de se faire une idée de la pertinence de ce renforcement. Par ailleurs, le caractère généraliste de la première année de licence et la mutualisation complète des enseignements avec d'autres mentions au cours des deux premiers semestres paraissent contradictoires avec ce renforcement. De plus, les objectifs spécifiques des différents



parcours et leurs débouchés étant décrits de manière très succincte, la pertinence des enseignements est donc malaisée à évaluer. Un exposé plus détaillé des objectifs aurait été souhaitable afin de justifier la pertinence du renforcement horaire et des enseignements.

Un dispositif d'aide à la réussite qui semble efficace a été mis en place par l'établissement. Des mesures ont été prises, notamment en première année de licence, pour diminuer les taux d'abandon et d'échec. Le recours systématique au contrôle continu en première année permet la détection précoce des étudiants en difficulté et la mise en œuvre de procédures d'accompagnement (soutien, tutorat, remédiation...).

La mention SPI débouche sur une poursuite d'études en masters pour plus de 80 % des diplômés. La présentation de données chiffrées sur la réussite des diplômés en première année de master et sur l'insertion professionnelle à l'issue des masters permettrait une meilleure mise en valeur de la formation.

Compte tenu du nombre de parcours et de la variété des disciplines au sein de la mention, une description plus précise du fonctionnement de l'équipe pédagogique aurait été souhaitable. La diminution des effectifs et des taux de réussite et le déficit d'informations, constaté dans le résultat des enquêtes réalisées auprès des étudiants auraient mérité une analyse plus fine qui constituerait, sans aucun doute, une aide précieuse au pilotage de la mention.

- Point fort :
 - La formation fait une place importante aux compétences additionnelles et à la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE).

- Points faibles :
 - Le pilotage de la mention pourrait être nettement amélioré.
 - La mise en place d'enseignements de remise à niveau en début de troisième année paraît nécessaire.
 - En dehors du parcours Sciences du danger, le nombre de professionnels impliqués dans la formation apparaît insuffisant.
 - Certains points du dossier sont insuffisamment détaillés, le dispositif de renforcement mis en place est en particulier mal justifié.
 - Aucune information n'est fournie concernant les modalités du pilotage visant à prendre en compte la double localisation de la mention (Poitiers et Niort).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La constitution d'une équipe pédagogique autour de directeurs des études, de responsables d'années ou de parcours, avec des rôles clairement identifiés, permettrait sans doute une amélioration significative du suivi de la mention (devenir de la population étudiante, taux d'abandon...) et la mise en œuvre d'actions visant à améliorer le fonctionnement de la formation.

Compte tenu de la forte proportion en L3 d'étudiants provenant de DUT (et dans une moindre mesure de BTS), la mise en place, en début de L3, d'UE spécifiques en fonction de l'origine des étudiants permettrait une homogénéisation des connaissances des étudiants. Cet aspect est évoqué de manière très vague dans le dossier et mériterait d'être exposé et mis en œuvre de manière plus claire.

Le renforcement horaire de la mention mériterait d'être justifié de manière beaucoup plus détaillée. En l'état, la mise en place de ce renforcement est difficilement compréhensible, notamment en L1 et en L2, compte tenu de la nature généraliste de la formation dans les deux premières années.